



Le 11 décembre 2019

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télééc. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision
D-2017-140
Suivi du Plan d'approvisionnement 2017-2026
Notre dossier : R056210

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2017-140, veuillez trouver ci-joint :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart-type pour le Distributeur;
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie du Producteur;
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Producteur **(confidentiel)**;
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur;
- Annexe E : Conciliation des bilans en puissance **(confidentiel)**;
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité du PDG;
- Annexe G : Liens WEB vers les documents du NERC et du NPCC.

Nous vous prions d'agréer, Chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Simon Turmel, avocat

ST/ab

p.j.